

**ANNEXE III**

**RÈGLEMENT D'EXAMEN**

**RÈGLEMENT D'EXAMEN**

(annexe 1 de l'arrêté du 11 août 2004 modifiée par l'arrêté du 31 juillet 2009)

Certificat d'aptitude professionnelle <i>installateur sanitaire</i>			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage non habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissements privés) <b>enseignement à distance - candidats individuels</b>	
Épreuves	Unité	Coef	Modes	Durée	Modes	Durée
<b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>						
EP 1 – Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF (*)		Ponctuelle écrite	3 h
EP2 – Réalisation d'ouvrages courants	UP2	9 (1)	CCF		Ponctuelle pratique	15 h (2)
EP3 – Contrôle/Mise en service	UP3	4	CCF		Ponctuelle pratique	2h
<b>UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>						
EG1 – Français et Histoire-Géographie	UG1	3	CCF		ponctuelle écrite et orale	2 h 15
EG2 – Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF		ponctuelle écrite	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		ponctuelle	
Épreuve facultative : Langue vivante (3)	UF		ponctuelle orale	20 mn	ponctuelle orale	20 mn

(\*) contrôle en cours de formation

(1) dont coefficient 1 pour la Prévention santé environnement.

(2) dont 1 h pour la Prévention santé environnement

(2) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme l'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

(...) Article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2009 - Les candidats titulaires de la spécialité *Installations des systèmes énergétiques et climatiques* de brevet d'études professionnelles institué par arrêté du 30 juillet 2009 qui souhaitent postuler les certificats d'aptitude professionnelle de :

-Installateur sanitaire

-Installateur thermique

sont dispensés à leur demande de l'épreuve EP 1 du règlement d'examen de ces certificats d'aptitude professionnelle. (...)